



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 28 mai
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Eric SALAT
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 22 mai 2026

Délibération
C20260528_091

Modification du règlement d'accès aux déchetteries de Carbonne
et de Montesquieu-Volvestre

Etaient présents :

ANGER Olivier (*suppléant de MENER Emilie*), ARLET Francois, AUDOUBERT René, BABY Jacques, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BLANC Didier, BOMBAL Bérangère, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CLAUDIN Yoann, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DELCROIX Bernard, DELHOM Corinne, DELOR Carole, DORBES Jean-Luc, ESCORIHUELA Daniel, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HEBAL Sylvie, HÔ Bastien, ICARD Evelyne, JANOTTO Christian, LAFFONT-PORTET Laurent, LAMARQUE Didier, LARROQUE Jean-Marc, LAZARETIE Françoise, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, PONS Odette, SALADO Anne-Marie, SALAT Éric, TERZI Alain, VAN HILLE Marc (*suppléant de MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile*), VIEL Pierre, VEZAT-BARONIA Maryse, VILA Célia, WAWRZYNIAK Stéphane

Etaient absents / excusés :

BAUDINIÈRE Julien, BAREILLES Aurélie, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CHANABÉ-LAUTRÉ Jérôme, DELMAS Pierre, DESTEFANIS Jean-Marc, FALC Maëlys, GUILLEMIN Marie-Laure, JOANNY Jean, JORET Hélène, TEMPESTA Marie-Caroline

Pouvoirs :

CARON-JOURDA Yves à VEZAT-BARONIA Maryse, CAZARRÉ Max à BOMBAL Bérangère, CHANABÉ-LAUTRÉ Jérôme à LAMARQUE Didier, FALC Maëlys à CONDIS Sylvette, JOANNY Jean à HEBAL Sylvie, JORET Hélène à SALAT Eric

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Patrick

Nombre de délégués titulaires : 60

Présents : 48
Pouvoirs : 06
Votants : 54
Absents/excusés : 12

OBJET : Modification du règlement d'accès aux déchetteries de Carbonne et de Montesquieu-Volvestre

En 2025, un décret est venu déterminer les modalités concernant les obligations de prévention pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs contre les risques liés aux épisodes de chaleur intense lorsque les seuils de vigilance météorologique du dispositif développé par Météo-France pour signaler le niveau de danger de la chaleur est activé.

Ainsi, depuis 2025, il est nécessaire d'adapter les horaires des agents de déchetteries entre juin et septembre, en fonction des alertes météorologiques.

En expérimentation, une adaptation à la semaine a été testée. Cependant, la variabilité des horaires a généré des mécontentements et des incompréhensions de la part des usagers.

Afin de stabiliser le fonctionnement du service et clarifier les horaires d'ouverture pour le public, tout en préservant la santé des agents en cas de pics de chaleurs, il est proposé d'instituer des horaires d'été entre le 15 juin et le 15 septembre chaque année.

Durant cette période, les horaires d'ouverture au public seraient les suivants : du mardi au samedi, de 7h00 à 13h30 sans interruption.

Les horaires de travail effectif des agents seraient fixés de 6h45 à 13h45, soit 15 minutes pour préparer la déchetterie avant ouverture et 15 minutes en fin de journée pour ranger.

La durée hebdomadaire du poste de travail agents s'établirait ainsi à 35 heures au lieu de 39 heures durant cette période, se traduisant par la réduction de 6 jours d'ARTT.

Ces propositions d'horaires d'été ont été approuvées par le Comité Social Territorial lors de la séance du 8 avril 2026.

Afin de prendre en compte ces évolutions d'horaires, le règlement d'accès des déchetteries doit être révisé en son article 1.2 – Horaires d'ouverture au public, comme suit :

Hors période estivale, les déchetteries accueillent le public du mardi au samedi, de 8h45 à 11h45 et de 14h00 à 17h45.

En période estivale, les déchetteries accueillent le public du mardi au samedi, 7h00 à 13h30 sans interruption.

La période estivale s'étend du 15 juin au 15 septembre inclus.

Les autres dispositions du règlement des déchetteries restent inchangées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification du règlement d'accès aux déchetteries de Carbonne et de Montesquieu-Volvestre annexé à la présente délibération, avec effet au 01.06.2026,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Fait à Carbonne, le 29 mai 2026

Le secrétaire de séance

Patrick LEFEBVRE

54 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION

Le Président

Éric SALAT

le Président



la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.